


Rapport annuel 2008-2009



COMPTÉ DU CANADA

Canada

 EDC



***RAPPORT ANNUEL SUR LE COMPTE DU CANADA
POUR L'EXERCICE DU GOUVERNEMENT DU CANADA
TERMINÉ LE 31 MARS 2009***

Table des matières

Aperçu	1
Autorisation	1
Gestion des risques	1
Gestion	2
Admissibilité	2
Politique sur le financement concessionnel	3
Divulgateion	3
Exercice	3
Rapport de gestion	4
États financiers du Compte du Canada	11
Notes afférentes aux états financiers	13
Glossaire	18

Aperçu

En vertu du Compte du Canada, le gouvernement du Canada (le « gouvernement » ou l'« État ») peut autoriser des opérations qui, en raison des pratiques en matière de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (« EDC » ou la « Société »), ne seraient pas possibles si elles étaient portées au Compte de la Société, mais qui sont dans l'intérêt national. EDC évalue, conclut et gère les opérations portées au Compte du Canada, mais c'est le gouvernement qui en assume effectivement les risques financiers en imputant au Trésor toutes les sommes requises pour une opération. Le « Compte du Canada » porte sur des opérations ou des catégories d'opérations effectuées par EDC en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (« la Loi »). Ces opérations portent sur toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance comptes clients, assurance et cautionnement de contrats, assurance risques politiques), à l'exception des prises de participation. De telles opérations ne peuvent comprendre des activités qu'EDC n'est pas autorisée à entreprendre en vertu de l'article 10 de la Loi. Tout comme les autres appuis d'EDC, les intérêts et les commissions sur les prêts (remboursables intégralement), les primes d'assurance et les commissions, selon le cas, s'appliquent de façon générale aux opérations portées au Compte du Canada.

Autorisation

Aux termes de l'article 23 de la Loi, le ministre du Commerce international (le « Ministre ») peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels. Les opérations supérieures à 50,0 millions de dollars ou celles de nature délicate doivent d'abord être soumises au Cabinet pour une approbation de principe.

Le paragraphe 24(1) de la Loi prévoit que les engagements en cours avec des emprunteurs, le principal des obligations envers la Société et les passifs éventuels en vertu de contrats d'assurance et d'autres accords sur le Compte du Canada ne peuvent dépasser 20,0 milliards de dollars au total. (Voir la rubrique « Position par rapport à la limite prescrite par la Loi » dans le Rapport de gestion ci-après.) Cette limite, qui était de 13,0 milliards de dollars, a été augmentée en vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2009*. Toutes les sommes dont la Société a besoin pour s'acquitter de ses obligations relatives au Compte du Canada sont payées à la Société par le ministre des Finances, à même le Trésor. Ces fonds sont comptabilisés séparément et n'influent pas sur la limite d'emprunt de la Société.

Gestion des risques

EDC fournit des services financiers qui permettent aux exportateurs et aux investisseurs canadiens de gérer les risques auxquels ils font face sur les marchés mondiaux. Pour ce faire, elle assume elle-même des risques, qu'elle doit gérer prudemment pour assurer sa viabilité financière à long terme. Dans le cas des opérations où l'un ou plusieurs de ces risques (notamment le risque pays, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, la taille de l'opération) sont considérés comme trop élevés par rapport à la capacité de risque de la Société et entrent en conflit avec ses objectifs de viabilité financière à long terme, le gouvernement peut autoriser EDC à entreprendre l'opération. Dans un tel cas, c'est le gouvernement qui assume effectivement les risques pourvu que l'opération soit dans l'intérêt national du Canada. Avant d'autoriser l'opération, le gouvernement se fie à l'évaluation des risques connexes qu'EDC a réalisée. Les fonds destinés aux opérations portées au Compte du Canada proviennent du

Trésor. Pour chaque opération, le gouvernement établit une provision pour les pertes à même le cadre financier du gouvernement. Tous les ans, le gouvernement ajuste les provisions pour tous les risques financiers en fonction des risques inhérents à l'opération (risque pays, cote de crédit, valeur de la garantie, etc.). Conformément aux conventions comptables du gouvernement, la valeur des prêts, des placements et des avances portés au Compte du Canada est ajustée dans les états financiers du gouvernement au moyen d'une provision pour moins-value pour qu'elle se rapproche de la valeur de réalisation nette.

Gestion

EDC est responsable de l'évaluation, de la négociation, de la documentation, de la gestion et de l'administration de toutes les opérations portées au Compte du Canada.

Dès les premières étapes d'une opération susceptible d'être portée au Compte du Canada, EDC s'adresse aux ministres pour obtenir une approbation de principe. Cette approbation permet à la Société d'indiquer à une entreprise si un appui est possible, sous réserve de l'autorisation finale du gouvernement. Durant les dernières étapes, lorsque le financement et les paramètres de l'opération ont été établis, EDC demande une autorisation ministérielle en vue de faire une offre ferme ou de conclure un accord.

EDC a la responsabilité de fournir des renseignements et des conseils sur toute opération portée au Compte du Canada. Après qu'elle a reçu l'autorisation ministérielle, la Société est tenue de coordonner et d'administrer toutes les opérations, notamment de signer les documents juridiques, de demander et de verser des fonds et de gérer les remboursements. EDC a l'obligation d'administrer des comptes distincts pour les décaissements, les recettes et les recouvrements. Les recettes et les recouvrements doivent être versés au Trésor. Cependant, aux termes de la Loi, le ministre des Finances peut autoriser EDC à prélever certains montants sur les recettes et les recouvrements pour couvrir les charges et les frais indirects liés à ces opérations (voir note 5). Le Ministre, avec l'accord du ministre des Finances, peut également autoriser EDC à prendre les mesures voulues ou souhaitables pour gérer les actifs et les passifs découlant des opérations.

EDC a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui prévoit le mécanisme selon lequel EDC présente des demandes de financement au gouvernement et fait des versements au Trésor.

Admissibilité

Les opérations portées au Compte du Canada, à l'instar de celles portées au Compte de la Société, doivent respecter le mandat d'EDC, qui est de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. En vertu du Compte du Canada, le gouvernement du Canada peut appuyer des opérations qui ne pourraient être financées sur le Compte de la Société pour des motifs liés aux risques ou à la taille de l'opération.

En vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, EDC a vu son mandat élargi provisoirement pour deux ans afin de soutenir et de développer le commerce intérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de saisir les occasions offertes sur le marché intérieur. Les opérations en rapport avec ce mandat élargi peuvent également être prises en considération du Compte du Canada si elles dépassent la capacité de risque d'EDC.

EDC détermine d'abord si une opération peut être appuyée au moyen du Compte de la Société. Si EDC la rejette, elle demande au ministre du Commerce international d'évaluer si l'opération peut être appuyée à l'aide du Compte du Canada. D'un autre côté, le gouvernement peut demander à EDC de gérer une opération dans le cadre du Compte du Canada, comme il l'avait fait pour appuyer le secteur de l'automobile en 2008-2009.

Les opérations envisagées en vertu du Compte du Canada doivent être conformes au mandat, maintenant élargi, d'EDC et respecter les critères d'admissibilité suivants :

- les critères habituels s'appliquant aux prêts ou aux assurances d'EDC (retombées pour le Canada, capacités financières et techniques de l'exportateur et viabilité commerciale et technique du projet, solvabilité de l'emprunteur);
- la volonté générale du gouvernement de prendre en compte le risque pays en question et la solvabilité de l'emprunteur;
- des facteurs liés à l'intérêt national tels que :
 - les coûts et les retombées économiques de l'opération pour le Canada, ainsi que la création d'emplois ou le soutien à l'emploi et la création de revenus;
 - l'importance du marché visé pour le Canada;
 - les incidences sur la politique étrangère, notamment les relations bilatérales du Canada avec le pays en question.

À l'instar de tous les services d'EDC, les services relevant du Compte du Canada sont offerts contre paiement par l'utilisateur. L'exportateur paie des primes pour les contrats d'assurance, et des frais et commissions pour les services de financement et les garanties. Les prêts sont remboursables intégralement, et à quelques exceptions près concernant le financement concessionnel, avec intérêts.

Politique sur le financement concessionnel

Le gouvernement a pour politique de ne plus offrir le financement concessionnel (sans intérêt ou à bas taux ou encore assorti d'une longue période de remboursement) qui était auparavant octroyé dans le cadre du Compte du Canada afin d'accorder des conditions aussi favorables que celles offertes par d'autres pays. Le Canada se réserve toutefois le droit d'accorder des conditions correspondant aux paramètres de l'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) afin de s'assurer, le cas échéant, que les entreprises canadiennes ne sont pas défavorisées parce que d'autres pays offrent de telles conditions.

Divuligation

Les renseignements sur les opérations courantes sont publiés sur le site Web d'EDC (www.edc.ca/divuligation), conformément à la Politique de divulgation de la Société.

Exercice

Toutes les données contenues dans le présent rapport sont présentées en fonction de l'exercice du gouvernement, qui prend fin le 31 mars. On ne peut donc établir de comparaison directe avec les données du Rapport annuel d'EDC, du Plan de la Société et d'autres documents de la Société préparés en fonction de l'année civile.

Rapport de gestion

Faits saillants

Voici les faits saillants des opérations portées au Compte du Canada au cours de l'exercice 2008-2009 :

- En vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, le gouvernement du Canada a provisoirement élargi le mandat d'EDC pour deux ans, permettant à EDC de soutenir le marché intérieur en matière de financement et d'assurance. De plus, il a rehaussé le plafond du Compte du Canada, le faisant passer de 13 à 20 milliards de dollars, pour aider les entreprises canadiennes à contrer la présente crise financière et économique.
- Au cours de l'exercice, six nouvelles opérations ont été autorisées. Cette augmentation reflète le resserrement du marché du crédit et la crise économique mondiale.
- L'une des opérations autorisées visait la construction et la vente de cinq navires pour deux acheteurs étrangers par Davie Yards, Inc. Cette opération était partiellement décaissée au 31 mars 2009.
- Deux des nouvelles opérations ont appuyé la restructuration et le renouveau du secteur de l'automobile du Canada. Le 20 décembre 2008, le Premier ministre Harper et le Premier ministre McGuinty ont annoncé que le Canada et l'Ontario accorderaient à General Motors du Canada et à Chrysler Canada des prêts à court terme, remboursables, pouvant totaliser jusqu'à 4 milliards de dollars. La contribution de l'Ontario représenterait le tiers de cette aide, tandis que le Canada, par l'entremise du Compte du Canada, serait responsable des deux autres tiers. L'aide financière totale correspondait à ce moment-là à 20 % de l'aide totale fournie par le gouvernement des États-Unis d'Amérique à ces deux sociétés. Après l'annonce initiale et à la suite d'une majoration de l'aide du gouvernement américain, une aide supplémentaire a été approuvée en vue de garder la même proportion de l'aide américaine à ces sociétés. Au 31 mars 2009, EDC avait signé, au nom du gouvernement du Canada, une convention de prêt avec Chrysler Canada Inc. et avait versé à celle-ci 250 millions de dollars sur un prêt de 1,0 milliard de dollars. Après la fin de l'exercice, d'autres conventions de prêt ont été signées pour venir en aide à General Motors et à Chrysler, ce qui comprend les prêts à court terme de 4 milliards de dollars annoncés en décembre 2008. Un financement avait été approuvé pour le Programme canadien du respect des garanties. Il a été suspendu lorsque les deux constructeurs automobiles se sont soustraits à la protection des mesures législatives sur la faillite. EDC a aussi été autorisée, en vertu du Compte du Canada, à fournir aux fournisseurs des Trois de Detroit (General Motors, Chrysler et Ford) une assurance maximale de 700 millions de dollars pour leurs comptes clients.
- EDC a effectué des remises, versées au Trésor, de principal, d'intérêts, de revenus de location, d'indemnités recouvrées et de commissions, déduction faite des charges, totalisant 283 millions de dollars.
- À la date du présent rapport, la position du Compte du Canada s'était accrue de 1 339 millions de dollars par rapport à celle affichée à la fin de l'exercice précédent, en raison des nouveaux engagements (1 023 millions de dollars) et de la conversion de devises (622 millions), ces facteurs étant compensés en partie par des remboursements totalisant 306 millions.

Position par rapport à la limite prescrite par la Loi

L'article 24 de la Loi prévoit que les engagements de prêts en cours avec les emprunteurs et le principal des obligations envers la Société et les passifs éventuels au titre des contrats d'assurance et d'autres accords sur le Compte du Canada ne peuvent dépasser 20 milliards de dollars (13 milliards au 31 mars 2008). Au 31 mars 2009, la position par rapport à cette limite était de 4 686 millions de dollars (3 347 millions au 31 mars 2008). En voici le détail :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2009	Au 31 mars 2008
Prêts		
Concessionnels	925	787
Non concessionnels	2 534	2 058
	3 459	2 845
Engagements de prêts		
Concessionnels	1	2
Non concessionnels*	756	-
	757	2
Passifs éventuels et demandes d'indemnisation		
Garanties de prêts	448	468
Assurances	-	-
Indemnisations en cours	22	32
	470	500
Position par rapport à la limite prescrite par la Loi	4 686	3 347
Convention d'indemnisation**	(88)	(74)
Matériel disponible à la location***	82	86
Total des engagements et des autorisations	4 680 \$	3 359 \$

* Une somme de 750 millions de dollars reste à être déboursée au titre d'un engagement pris envers Chrysler.

** Garanties de tierces parties en faveur du gouvernement.

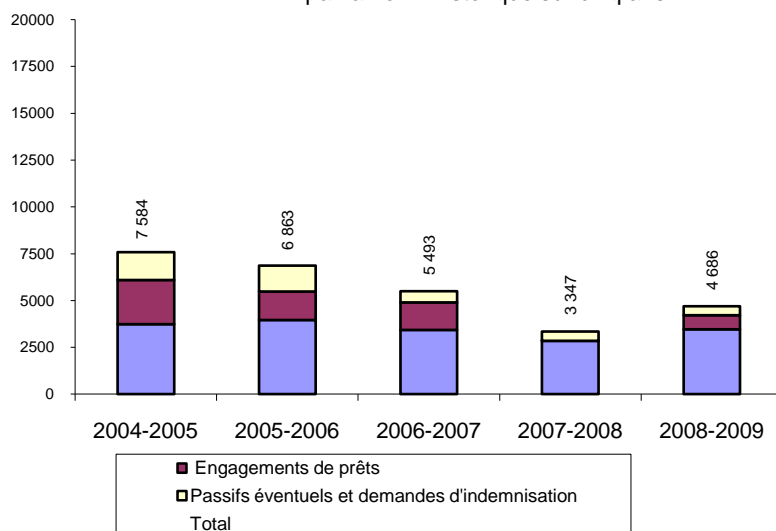
*** Valeur comptable nette des aéronefs retournés en raison de l'incapacité des débiteurs connexes à respecter leurs engagements aux termes des prêts.

Relativement à la position susmentionnée par rapport à la limite prescrite par la Loi au 31 mars 2009, trois autorisations ministérielles étaient en vigueur pour de nouvelles opérations possibles totalisant 3 378 millions de dollars (néant au 31 mars 2008), y compris un engagement de 3 milliards de dollars (non inclus ci-dessus) à prendre avec General Motors du Canada pour l'aider dans sa restructuration. Conformément à la Loi, les opérations associées à une autorisation ministérielle sont comptabilisées par rapport à la limite prescrite par la Loi une fois que les engagements sont en place et ont été acceptés.

Résumé des cinq derniers exercices

De 2004-2005 à 2007-2008, la position par rapport à la limite prescrite par la Loi a affiché une tendance à la baisse, en raison des remboursements normaux, des décaissements minimes et de l'annulation d'un engagement de prêt, en vertu d'un contrat commercial, qui n'était plus requis. En 2008-2009, la position s'est accrue surtout à cause d'un engagement important pris envers Chrysler pour permettre la restructuration et le renouveau du secteur de l'automobile.

Position du Compte du Canada par rapport à la limite prescrite par la Loi - Historique sur cinq ans



Concentration des positions

Le tableau ci-dessous illustre les principales concentrations de l'ensemble des positions commerciales et souveraines selon le pays où se situaient les risques d'EDC au 31 mars 2009.

(en millions de dollars)

Pays	<u>Concessionnels</u>		<u>Non concessionnels</u>		<u>Passifs éventuels et demandes d'indemnisation</u>		Position	
	Prêts	Engagements de prêts	Prêts	Engagements de prêts	Garanties de prêts	Demandes d'indemnisation en cours	\$	%
États-Unis	-	-	2 129	-	153	-	2 282	48,7
Canada	-	-	186	756	-	-	942	20,1
Chine	558	1	-	-	-	-	559	11,9
Roumanie	-	-	-	-	295	-	295	6,3
Turquie	115	-	-	-	-	-	115	2,5
Maroc	96	-	-	-	-	-	96	2,0
Argentine	-	-	87	-	-	-	87	1,9
Venezuela	-	-	79	-	-	-	79	1,7
Autres*	156	-	53	-	-	22	231	4,9
Total	925 \$	1 \$	2 534 \$	756 \$	448 \$	22 \$	4 686 \$	100,0 %

* Comprend 19 pays à l'égard desquels les positions varient de 0,4 M\$ à 56 M\$.

Positions par devise

Le tableau suivant présente les positions du Compte du Canada ventilées par devise au 31 mars 2009. Les positions en dollars américains en représentaient 72 % (87 % en 2007-2008). Des 2 678 millions de dollars américains que représentaient ces positions, 2 550 millions (95 %) étaient constitués de prêts et d'engagements de prêts.

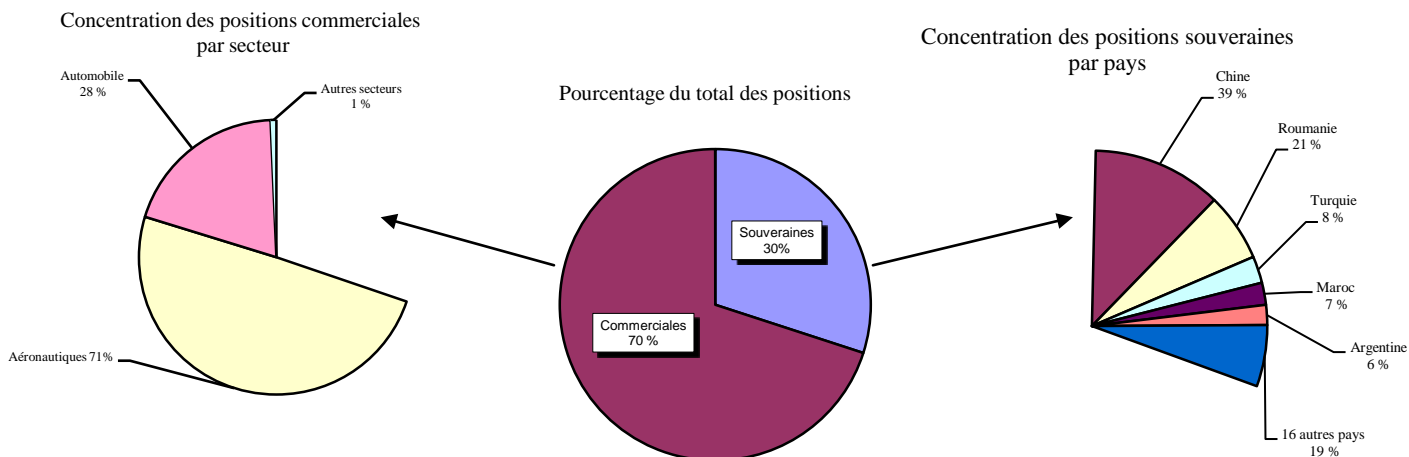
<i>(en millions de dollars)</i>		Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008			
		Montant	Équiv. en \$ C	Taux de change	Pourcentage	Montant	Équiv. en \$ C	Taux de change
USD	2 678	3 375	1,2602	72,0%	2 837	2 916	1,0279	87,1%
CAD	1 293	1 293	-	2,6%	411	411	-	12,3%
EUR	11	18	1,6710	0,4%	12	20	1,6244	0,6%
Total		4 686 \$		100,0%		3 347 \$		100,0%

Positions commerciales et souveraines

Le tableau suivant présente une ventilation des positions commerciales et souveraines du Compte du Canada. Sur le total des positions, la concentration des positions commerciales a augmenté, passant de 61 % de l'ensemble du portefeuille pour l'exercice de 2007-2008 à 70 % pour 2008-2009. Cette augmentation s'explique surtout par les engagements de prêts pris pour soutenir le secteur canadien de l'automobile. Les positions du Compte du Canada sont surtout concentrées dans les prêts commerciaux non concessionnels.

<i>(en millions de dollars)</i>		Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008		
		Commerciales	Souveraines	Total	Commerciales	Souveraines	Total
Prêts							
Concessionnels		21	904	925	22	765	787
Non concessionnels		2 340	194	2 534	1 880	178	2 058
Total partiel		2 361	1 098	3 459	1 902	943	2 845
Engagements de prêts							
Concessionnels		-	1	1	-	2	2
Non concessionnels		756	-	756	-	-	-
Total partiel		756	1	757	-	2	2
Passifs éventuels et demandes d'indemnisation							
Garanties de prêts		153	295	448	151	317	468
Indemnisations en cours		-	22	22	-	32	32
Total partiel		153	317	470	151	349	500
Total		3 270 \$	1 416 \$	4 686 \$	2 053 \$	1 294 \$	3 347 \$
<i>Pourcentage</i>		70%	30%	100%	61%	39%	100%

Les graphiques ci-dessous présentent une autre ventilation des positions commerciales et souveraines au 31 mars 2009, cette fois-ci par secteur industriel et par pays.



Remise de dette/allègement de la dette pour prêts souverains

En 1996, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont proposé un allègement de la dette extérieure de certains pays pauvres très endettés (PPTÉ). Cette initiative a été approuvée par les pays membres, dont le Canada. Au 31 mars 2009, le Compte du Canada affichait des prêts à trois PPTÉ totalisant 31,2 millions de dollars (25,4 millions en 2007-2008), soit 2,8 % (2,7 % en 2007-2008) du total du portefeuille des prêts souverains, dont la totalité était admissible à une remise de la dette ou à un allègement de la dette. Tous ces prêts existaient avant 1996.

Portefeuille de prêts ventilé selon le type de taux d'intérêt

À la fin de l'exercice 2008-2009, les prêts à taux variable s'élevaient à 545 millions de dollars (320 millions en 2007-2008), soit 16 % de l'ensemble des prêts (11 % en 2007-2008). De ce montant, les prêts en dollars américains au taux LIBOR se chiffraient à 325 millions de dollars (266 millions en 2007-2008). Les autres prêts à taux variable sont soit des prêts en dollars canadiens au taux LIBOR, soit des prêts en dollars canadiens et en dollars américains au taux préférentiel. Les prêts à taux fixe représentaient 84 % du total du portefeuille de prêts (89 % en 2007-2008). Les prêts concessionnels à taux fixe totalisaient 903 millions de dollars (769 millions en 2007-2008). Presque tous les revenus d'intérêts proviennent des prêts non concessionnels.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
Concessionnels	903	22	925	769	18	787
Non concessionnels	2 011	523	2 534	1 746	302	2 058
Total	2 914 \$	545 \$	3 459 \$	2 525 \$	320 \$	2 845 \$
<i>Pourcentage</i>	84 %	16 %	100 %	89 %	11 %	100 %

Rentrées de fonds réalisées sur le portefeuille de prêts

Le tableau ci-après présente un sommaire des remises (intérêts, commissions et frais) sur les prêts portés au Compte du Canada, ventilées par prêts concessionnels et non concessionnels. Les prêts concessionnels ne portent pas intérêt ou sont accordés à un taux d'intérêt bas ou sont assortis de longues périodes de remboursement. Les rentrées de fonds comprennent les intérêts, les commissions et les frais perçus par EDC à l'égard des prêts portés au Compte du Canada et versés au Trésor pendant l'exercice, moins les frais d'administration et les frais de location et de financement. EDC porte également les intérêts courus et les commissions à recevoir au Compte du Canada en les comptabilisant séparément des comptes de la Société.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008		
	Solde moyen annuel du principal	Flux d'intérêts	%	Solde moyen annuel du principal	Flux d'intérêts	%
Concessionnels	845	-	0,03 %	799	-	0,03 %
Non concessionnels	2 212	92	4,16 %	2 158	103	4,77 %
Total	3 057 \$	92 \$	3,01 %	2 957 \$	103 \$	3,48 %

La hausse du solde moyen du principal s'explique surtout par le déboursement d'une somme importante à la fin de mars 2009 sur un prêt à Chrysler, malgré l'effet de la conversion de devises et les remboursements normaux de prêts au cours de l'exercice. Les flux d'intérêts en pourcentage du solde moyen annuel du principal ont diminué surtout parce que les intérêts sur le déboursement important effectué à la fin de l'exercice n'étaient pas encore reçus.

Volume d'activités

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008		
	Commerciaux	Souverains	Total	Commerciaux	Souverains	Total
Financement						
Concessionnels	-	-	-	-	-	-
Non concessionnels	1 023	-	1 023	-	-	-
Garanties de prêts	-	-	-	-	-	-
Total – financement	1 023	-	1 023	-	-	-
Nombre d'opérations	2	-	2	-	-	-
Assurances	-	-	-	-	-	-
Total	1 023	-	1 023	-	-	-
Pourcentage	100 %	- %	100 %	- %	- %	- %

Le volume de financement total au titre du Compte du Canada a augmenté de 1 023 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation reflète surtout l'aide fournie au secteur de l'automobile au Canada.

Frais de location et de financement

Pour 2008-2009, les frais de location et de financement ont atteint 7 millions de dollars (10 millions en 2007-2008). Les charges des aéronefs retournés comprennent l'amortissement, les frais de maintenance et de révision, les frais d'assurance, l'amortissement des frais d'établissement de contrat de location et les frais de gestion. La charge d'amortissement est comptabilisée linéairement sur la durée de vie utile estimative des aéronefs (sur 20 ans à partir de la date de construction).

En septembre 2007, le gouvernement du Canada a souscrit une police d'assurance pour garantie financière en vue de couvrir un montant de 600 millions de dollars américains de l'encours du portefeuille de l'aéronautique du Compte du Canada et de réduire le risque de concentration.

Voici une ventilation des frais de location et de financement.

<i>(en millions de dollars)</i>	31 mars 2009	31 mars 2008
Frais de maintenance et de révision	-	2
Amortissement	4	3
Assurance – Portefeuille d'aéronefs, y compris les aéronefs retournés	1	1
Autres - police d'assurance pour garantie financière	2	4
Total des frais de location et de financement	7 \$	10 \$

Indemnités d'assurance en cours

Les indemnités versées et non recouvrées portées au Compte du Canada s'élèvent à 21,7 millions de dollars (31,7 millions en 2007-2008), dont 7,4 millions de dollars (18,8 millions en 2007-2008) ont trait à Cuba; toutefois, cette question a été résolue par voie de négociations le 4 juin 2007. Les remboursements de Cuba ont débuté le 31 juillet 2007, réduisant par le fait même les indemnités en cours de 22,8 millions de dollars à ce jour. Les indemnités, remboursables sur deux ans, ont été entièrement réglées après la date du bilan. Les indemnités qui concernent Cuba ont été versées entre 1994 et 1999 aux termes des programmes d'assurance crédits documentaires et d'assurance pour les produits agricoles en vrac. En outre, dans le cadre du programme d'assurance investissement à l'étranger, la Société a versé, en 1995, des indemnités de 13,9 millions de dollars pour des investissements en Russie et de 0,4 million de dollars pour un investissement à Haïti, en 1992. Ces dossiers demeurent toujours ouverts.

États financiers du Compte du Canada

État des créances, des indemnités et du matériel disponible à la location

Au 31 mars

(en millions de dollars)	2009	2008
Prêts (notes 3 et 4)	3 459	2 845
Provision pour pertes sur prêts*	(701)	(421)
Provision pour intérêts sur prêts	(217)	(179)
Tranche passée en charges en raison des concessions accordées	(650)	(677)
Débiteurs**	83	-
Intérêts courus et commissions	193	149
Matériel disponible à la location (note 6)	82	86
Placement temporaire (note 7)	3	-
Juste valeur des indemnités non garanties (note 7)	2	-
Indemnités en cours	22	32
Total	2 276 \$	1 835 \$

* Les organismes centraux du gouvernement du Canada établissent les provisions pour pertes liées au Compte du Canada, tandis que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international les comptabilise. La hausse des provisions pour pertes sur prêts s'explique surtout par la dépréciation du dollar canadien, par une plus grande probabilité de défaut chez certaines contreparties et par les nouveaux prêts octroyés durant l'exercice. Ces facteurs ont été partiellement annulés par le remboursement normal des prêts par les contreparties.

** En vertu d'une entente conclue avec l'Office ontarien de financement (« OOF »), l'OOF a contribué le tiers (83 333 333 \$) d'un prêt (250 000 000 \$) octroyé à Chrysler. Un tiers du capital et des intérêts reçus est remis à l'OOF. Cette entente est administrée par le ministère des Finances.

État des engagements de prêts, des obligations contractuelles et des passifs éventuels

Au 31 mars

(en millions de dollars)	2009	2008
Engagements de prêts et obligations contractuelles (note 8)	762	9
Garanties de prêts (note 9)	448	468
Provision pour garanties de prêts*	(38)	(34)
Total partiel	1 172	443
Convention d'indemnisation**	(88)	(74)
Total	1 084 \$	369 \$

* Les organismes centraux du gouvernement du Canada établissent les provisions pour pertes liées au Compte du Canada, tandis que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international les comptabilise.

** Garanties de tierces parties en faveur du gouvernement.

États financiers du Compte du Canada

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)	2009	2008
Revenus		
Gain de change, montant net (note 2)	604	-
Intérêts créditeurs et commissions de garantie	146	85
Amortissement d'escompte	26	27
Revenus de location	8	6
Total des revenus	784	118
Charges		
Perte de change, montant net (note 2)	-	355
Provision pour pertes sur prêts et sur garanties de prêts (recouvrement)*	322	(369)
Frais d'administration (note 5)	4	8
Frais de location et de financement	7	10
Total des charges	333	4
Gain net (perte nette)	451 \$	114 \$

* Les organismes centraux du gouvernement du Canada établissent les provisions pour pertes liées au Compte du Canada, tandis que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international les comptabilise.

États des flux de trésorerie liés au Trésor

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)	2009	2008
Remises au Trésor effectuées par EDC :		
Principal	173	133
Intérêts, primes et commissions	99	112
Revenus de location	7	5
Indemnités recouvrées	11	11
Charges extraordinaires (note 5)	(1)	(1)
Frais de location et de financement	(2)	(5)
Frais d'administration (note 5)	(4)	(6)
Total remis	283	249
Reçus par EDC du Trésor		
Principal	270	4
Total reçu	270	4
(Diminution) augmentation nette des flux de trésorerie	13 \$	(245) \$

Nota – EDC remet au Trésor tous les fonds qu'elle reçoit relativement aux opérations portées au Compte du Canada (remboursements de prêts, paiements d'intérêts, commissions, paiements de primes, etc.), déduction faite des charges et des frais généraux de la Société découlant de ces opérations.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1 : Mandat et autorisation

La Société a pour mission de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur ou intérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. Aux termes de l'article 23 de la Loi, le Ministre peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels qui sont considérées comme étant dans l'intérêt national. Ces opérations ou catégories d'opérations et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Ces opérations se rapportent à toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance comptes clients, assurance et cautionnement de contrats et assurance risques politiques), sauf les prises de participation. La Société est responsable de l'administration adéquate des opérations qu'elle effectue sur le Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont maintenus séparément des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement, qui font l'objet d'un rapport distinct du gouvernement et sont vérifiés par le vérificateur général du Canada. Les actifs du Compte du Canada – qui comportent essentiellement des prêts et des intérêts courus et des commissions comptabilisés selon les conventions et les pratiques comptables du gouvernement – s'élevaient à 2 276 millions de dollars au 31 mars 2009 (1 835 millions au 31 mars 2008). Les organismes centraux du gouvernement du Canada établissent les provisions pour pertes liées au Compte du Canada, tandis que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international les comptabilise.

La Loi prévoit que les engagements en cours avec des emprunteurs, le principal des obligations envers la Société et les passifs éventuels en vertu de contrats d'assurance et d'autres accords sur le Compte du Canada ne peuvent dépasser 20,0 milliards de dollars au total (13,0 milliards au 31 mars 2008). La position comparativement à cette limite se chiffrait à 4 686 millions de dollars au 31 mars 2009 (3 347 millions au 31 mars 2008).

Note 2 : Résumé des principales conventions comptables

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût d'origine et comprennent les intérêts capitalisés et les commissions et frais.

Les intérêts créditeurs sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'état des résultats. Ils comprennent les intérêts courus et les revenus de commissions sur tous les prêts, y compris les prêts en souffrance, de même que les intérêts capitalisés et les frais.

L'information consolidée présentée dans les *Comptes publics du Canada* satisfait aux critères énoncés dans le Manuel du receveur général (chapitre 15 – Procédures des comptes publics), selon lesquels il faut exclure les intérêts capitalisés et les frais du total des prêts.

Conversion de devises

Tous les prêts, les engagements de prêt, les passifs éventuels et les indemnités libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change quotidien ou mensuel moyens en vigueur pendant l'exercice. Les gains et les pertes de change découlant de la conversion des soldes et des opérations en devises sont portés à l'état des résultats de l'exercice.

Note 3 : Classement chronologique des prêts

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par échéance des prêts concessionnels et non concessionnels.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008		
	Concessionnels	Non-concessionnels	Total	Concessionnels	Non-concessionnels	Total
En souffrance	-	124	124	-	101	101
2008-2009	-	-	-	27	143	170
2009-2010	34	177	211	28	145	173
2010-2011	49	232	281	39	175	214
2011-2012	34	358	392	28	156	184
2012-2013	34	178	212	28	146	174
2013-2014	34	199	233	27	163	190
2014-2015	48	217	265	42	176	218
2015-2016	32	187	219	26	152	178
2016-2017 et par la suite	660	862	1 522	542	701	1 243
Total	925 \$	2 534 \$	3 459 \$	787 \$	2 058 \$	2 845 \$

Note 4 : Créances en souffrance

Le tableau suivant présente une ventilation des arriérés de principal, d'intérêts et de commissions à la date du bilan. Des 272 millions de dollars en arriérés (213 millions en 2007-2008), 220 millions de dollars (171 millions en 2007-2008) sont exigibles aux emprunteurs à risque souverains. L'accroissement des arriérés résulte surtout de la hausse du principal et des intérêts sur des prêts non productifs accordés à deux pays souverains et de la conversion de devises. Du montant des créances souveraines, 93 millions de dollars en arriérés (70 millions en 2007-2008) ont trait aux montants exigibles de certains PPTTE et peuvent être admissibles à une remise de la dette ou du service de la dette. Ce qui reste des arriérés sur les prêts à risques souverains est admissible à un rééchelonnement. Les arriérés sur les prêts à risques commerciaux, s'ils ne sont pas recouverts, peuvent faire l'objet d'une restructuration ou d'une radiation.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008		
	Commerciaux	Souverains	Total	Commerciaux	Souverains	Total
Concessionnels	-	-	-	-	-	-
Non concessionnels						
Principal en souffrance	25	99	124	20	81	101
Intérêts et commissions en souffrance	27	121	148	22	90	112
Total partiel	52	220	272	42	171	213
Total	52 \$	220 \$	272 \$	42 \$	171 \$	213 \$

Note 5 : Frais d'administration du Compte du Canada

Aux termes du paragraphe 23(5) de la Loi, le ministre des Finances autorise la Société à prélever sur les recettes et les recouvrements un montant qu'il estime nécessaire pour couvrir les charges et les frais indirects que la Société a engagés dans le cadre des opérations portées au Compte du Canada. Pour l'exercice 2008-2009, la somme de 4 millions de dollars (8 millions en 2007-2008) a été prélevée pour faire face aux frais généraux et aux frais indirects engagés par la Société dans le cadre des opérations portées au Compte du Canada.

Par ailleurs, la Société a également reçu des autorisations spécifiques pour le recouvrement de charges extraordinaires (c.-à-d. les charges occasionnelles qui sont inhabituelles de par leur nature et leur ampleur). Au cours de l'exercice 2008-2009, des charges extraordinaires d'environ 1 million de dollars (1 million en 2007-2008) ont été engagées pour la gestion du portefeuille aéronautique du Compte du Canada.

Note 6 : Matériel disponible à la location

Le matériel disponible à la location représente les aéronefs de transport régional qui ont été retournés en raison de la restructuration de certains prêts en 2007-2008.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2009	Au 31 mars 2008
Matériel disponible à la location	89	89
Amortissement cumulé	7	3
Matériel disponible à la location, montant net	82 \$	86 \$
Nombre d'aéronefs	6	6

Les revenus de location-exploitation pour l'exercice ont atteint 8 millions de dollars (6 millions en 2007-2008). À la fin de mars 2009, tous les six aéronefs étaient loués à un locataire en vertu de contrats de location-exploitation au titre desquels les revenus sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats respectifs. Les contrats de location ont tous une durée de 36 mois.

Le tableau ci-dessous indique les créances locatives minimales qui étaient exigibles à la fin de mars :

<i>(en millions de dollars)</i>	2009	2008
2008	-	6
2009	8	7
2010	8	7
2011	1	1
Total	17 \$	21 \$

Note 7 : Indemnisations non garanties

En 2007, le tribunal de la faillite a adjugé au Compte du Canada des indemnisations non garanties qui représentent les concessions faites à un débiteur pour l'aider à se sortir de la faillite. Ces indemnisations sont réglées au moyen d'actions émises par le débiteur. Le produit tiré de la vente de ces actions sert à compenser les concessions accordées sur le tarif de location et à réduire d'autres frais de restructuration.

Le 19 février 2009, le tribunal de la faillite a accordé au Compte du Canada 435 033 actions, valant chacune 5,73 USD, d'un transporteur aérien en procédures de faillite. Au 31 mars, le cours de l'action était de 5,63 USD. La valeur des actions a été établie en fonction du cours du dollar américain au 31 mars 2009. La valeur comptable des actions correspond à 3 millions de dollars.

Le reste des indemnités est évalué à la juste valeur, établie en fonction de la valeur à la cote sur le marché secondaire, ce qui donne 2 millions de dollars.

Note 8 : Engagements de prêts et obligations contractuelles

Ces activités peuvent créer des obligations pour le Compte du Canada aux termes desquelles celui-ci est tenu de faire des paiements. Les engagements de prêts et les obligations contractuelles au 31 mars étaient raisonnablement estimés et s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2009	2008
Engagements de prêts non déboursés	757	2
Obligation résultant de la restructuration de prêts	5	7
Total	762 \$	9 \$

Note 9 : Garanties de prêts

Des garanties de prêts sont accordées pour couvrir le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des commissions dus aux banques et aux institutions financières qui octroient des prêts à des acheteurs. À la suite d'un appel de garantie, un actif sous forme de prêt est inscrit au bilan, et l'appel devient une obligation directe pour l'acheteur.

Note 10 : Événement postérieur à la date du bilan

Après l'annonce initiale d'un soutien visant à favoriser la restructuration et le renouveau du secteur de l'automobile du Canada, une aide supplémentaire a été approuvée en vue de garder la même proportion de l'aide américaine à ces sociétés. Au 31 mars 2009, EDC avait signé, au nom des gouvernements du Canada et de l'Ontario, une convention de prêt avec Chrysler Canada Inc. et avait commencé à verser des paiements à celle-ci. À la fin de mars 2009, la somme de 250 millions de dollars avait été déboursée, et un total de 750 millions de dollars restait à déboursier.

Après la date du bilan, d'autres conventions de prêt ont été signées par les gouvernements du Canada et de l'Ontario pour venir en aide à General Motors (total de 10,8 milliards de dollars) et à Chrysler (total de 3,7 milliards de dollars), et des assurances ont été offertes aux fournisseurs des Trois de Detroit (General Motors, Chrysler et Ford).

En date du 3 juillet 2009, 3,3 milliards de dollars avaient été versés à General Motors, et la somme de 2,9 milliard de dollars avait été remise à Chrysler.

Note 11 : Reclassement des chiffres de l'exercice précédent

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés conformément au mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Glossaire

Le présent glossaire a pour but d'expliquer certains termes du rapport. Les explications données ne sont pas nécessairement de portée générale.

Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (Consensus de l'OCDE) – Accord conclu entre la plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui établit les délais maximaux de remboursement, les taux d'intérêt minimaux et d'autres conditions de base concernant les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public afin de réduire la distorsion des échanges internationaux.

Assurance comptes clients – Police d'assurance qui protège les entreprises canadiennes assurées contre les risques politiques et commerciaux liés aux opérations d'exportation assorties de périodes de crédit d'au plus 360 jours.

Assurance crédits documentaires – Police d'assurance qui protège les institutions financières canadiennes assurées contre les risques politiques et commerciaux relatifs aux lettres de crédit émises par les banques étrangères à l'appui de ventes à l'exportation canadiennes.

Assurance risques politiques – Police d'assurance qui protège l'assuré contre des risques politiques précis, tels que : non-transfert de fonds, expropriation, guerre, révolution ou insurrection. Elle couvre les investissements effectués sous forme de prises de participation, de prêts, de garanties, d'actifs et de services.

Classement chronologique – Ventilation de l'encours des prêts en fonction de l'amortissement prévu du principal.

Compte de la Société – Financements et passifs éventuels qu'EDC contracte pour son propre compte. Ces opérations sont considérées séparément du Compte du Canada.

Comptes publics du Canada – Rapport du gouvernement que le receveur général prépare pour chaque exercice où figurent les opérations de tous les ministères et organismes fédéraux.

Convention de recours – Convention en vertu de laquelle le détenteur d'un actif financier a un recours contre un tiers en cas de défaut de paiement de la part du débiteur.

Dotation à la provision – Charge imputée aux résultats afin d'établir ou de maintenir une provision pour pertes sur prêts.

Engagement de prêt – Partie d'un prêt qui a été consentie et acceptée, mais qui n'a pas encore été déboursée.

Financement – Dispositif ayant pour effet d'accorder du crédit ou de promettre des fonds.

Garantie – Engagement d'assurer le remboursement d'une dette. Pour le garant, la garantie constitue un passif éventuel.

Intérêts courus – Intérêts gagnés mais non encore payés sur un prêt ou un autre instrument portant intérêt, calculés à compter de la date du versement ou de la date du dernier paiement d'intérêts, selon celle qui arrive en dernier lieu.

LIBOR – « London Interbank Offer Rate » – Taux d'intérêt variable auquel les banques à Londres sont disposées à prêter des fonds aux banques de premier ordre.

Passif éventuel – Dette potentielle qui peut devenir une obligation financière réelle si certains événements se produisent ou ne se produisent pas. Les polices d'assurance et les garanties en cours représentent des passifs éventuels.

Prêt concessionnel – Se dit d'un prêt sans intérêt ou assorti d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché ou qui comporte de longues périodes de remboursement. Dans de rares cas, un prêt normal peut être assorti d'un prêt concessionnel dont le niveau de concessionnalité global doit atteindre au moins 35 % (niveau qui satisfait aux mesures imposées par l'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public de l'OCDE à l'égard de l'aide liée).

Prêt souverain – Prêt pour lequel le risque financier et le risque de non-remboursement sont attribuables à un gouvernement souverain.

Prise de participation – Participation détenue dans une entité.

Provision – Provision accumulée à laquelle est imputée toute radiation future de prêt.

Remise de la dette/Allègement de la dette – Accord en vertu duquel une partie ou la totalité de la dette souveraine d'un pays est annulée ou dont le remboursement est reporté.

Risque de taux d'intérêt – Incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les revenus gagnés sur les actifs portant intérêt.

Trésor – Total des fonds publics déposés auprès du receveur général.